



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notaires

Question écrite n° 68342

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme du statut des notaires mosellans. En effet, les notaires de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin s'inquiètent de la possible réintroduction par le Gouvernement de la patrimonialité des offices notariaux dans leurs départements respectifs. Or ce sujet avait déjà fait l'objet d'un large débat au cours des années 2000, qui s'était conclu par l'affirmation de la légitimité du statut du notariat alsacien-mosellan, fondé sur la non patrimonialité des offices et le recrutement par concours. Le caractère démocratique et social de cette particularité du droit local alsacien-mosellan ayant toujours été souligné et reconnu, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68342

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9226

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)